



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement supérieur et recherche : missions

Question écrite n° 9645

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui indiquer le nombre d'œuvres d'art contemporain acquises par ses services depuis 2010 ainsi que le coût de ces acquisitions. Il souhaite connaître les critères de choix et les modalités de décision pour les acquisitions d'œuvres d'art, ainsi que l'usage qui est fait de ces œuvres.

Texte de la réponse

Depuis 2010, aucune oeuvre d'art contemporain n'a été acquise par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. A l'instar des pratiques en cours depuis de nombreuses années, le ministère a, au contraire, privilégié les demandes de dépôts d'oeuvres d'art et objets auprès des institutions du ministère de la culture (mobilier national, centre national des arts plastiques, manufacture de Sèvres) dont c'est le rôle premier. Il travaille en étroite concertation avec le ministère de la culture et ses établissements pour une gestion de ces dépôts conforme aux pratiques professionnelles et aux exigences réglementaires.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9645

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6416

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 1104